

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 13-02 du 5 décembre 2019

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PLAN PISCINES DÉPARTEMENTAL 2016-2021 – SUBVENTIONS AUX COMMUNES D'AULNAY-SOUS-BOIS, DE SAINT-OUEN ET À L'EPT EST ENSEMBLE – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n° 2011-V-32/1 du 19 mai 2011 portant notamment sur les modalités de versement des aides départementales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2016-XI-66 du 10 novembre 2016 portant sur les nouvelles modalités d'interventions départementales dans le cadre du plan piscines départemental 2016-2021,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2018-XI-58 du 29 novembre 2018 portant sur le plan « savoir-nager » et les ajustements des modalités d'intervention dans le cadre du plan piscines départemental 2016-2021,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Ouen du 20 mai 2019 relative à la demande de versement d'une subvention du Département pour la rénovation du centre nautique Auguste Delaune,

Vu la délibération du conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois n°5 du 14 décembre 2016 relative à la sollicitation du fonds d'aide à l'investissement dans le cadre du plan piscines départemental 2016-2021,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE à la commune de Saint-Ouen une subvention d'investissement de 61 990,50 euros, pour la rénovation du centre nautique Auguste Delaune, pour les opérations de rénovations et d'aménagements ;



- ALLOUE à la commune d'Aulnay-sous-Bois une subvention d'investissement de 2 500 000 euros, pour la construction d'un nouveau centre nautique, pour les opérations de constructions et reconstructions ;
- ALLOUE à l'établissement public territorial Est Ensemble une subvention d'investissement de 1 050 000 euros, pour la rénovation du centre nautique Jacques Brel, pour les opérations de réhabilitations et d'extensions lourdes ;
- ACCORDE, conformément à la délibération du 10 novembre 2016, une dérogation au règlement financier départemental du 19 mai 2011 en ramenant le versement de la subvention de 10 à 4 annuités (40 % la première année, 30 % la deuxième année, 20 % la troisième année et 10 % la dernière année) ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les communes d'Aulnay-sous-Bois, de Saint-Ouen et l'établissement public territorial Est-ensemble ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.